



FICHE D'INSCRIPTION 2024/2025

Ecole d'escalade aux environs de Dieulefit

Du 18 sept. au 16 oct. / 15 janv. au 19 mars/ 26 mars au 18 juin.

Cochez le groupe de votre choix :

Groupe 1 ENFANTS à partir du CP, les mercredis de 10h à 12h30
Tarif annuel de 24 séances de 2h30 : 460€

Groupe 2 ADOS à partir du CM2, les mercredis de 14h à 17h
Tarif annuel de 24 séances de 3h : 540€

Documents obligatoires AU PLUS TARD LE 25 SEPT.

- ✓ La présente fiche d'inscription remplie et signée par les parents.
 - ✓ Une attestation de responsabilité civile extra scolaire.
- ✓ Le règlement de l'activité en une fois par virement bancaire au plus tard le 25 septembre.

Indiquez lors du virement NOM + PREMOM ENFANT/ECOLENG
Code IBAN : FR76 1390 6001 2100 1948 3433 015. BIC/SWIFT : AGRIFRPP839

Possibilité de payer en 3 fois avec 3 chèques à donner au moment de l'inscription.

Autorisation parentale

Nom et prénom : Age :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail (des deux parents en cas de séparation) :

Je soussigné(e) autorise/n'autorise pas mon enfant à quitter seul(e) les lieux de RDV. *Barrez la mention inutile.*

J'autorise l'organisatrice à prendre toutes les mesures concernant mon enfant en cas d'accident nécessitant une intervention urgente.

Précisez si votre enfant est sujet à des troubles particuliers (allergies, comportement, etc.) :
.....

Je suis informé(e) de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer et m'engage à fournir une attestation de RC couvrant les activités extra scolaires ou GAV.

Droit à l'image : autorise/n'autorise pas Natura Grimpe, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.

Le À Signature :

INFOS PRATIQUES & RECOMMANDATIONS

- ✓ *Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.*
- ✓ *Pause hivernale du 04 novembre au 15 janvier inclus.*
- ✓ *Séances sur sites d'escalade naturels dans un rayon de 20km depuis Dieulefit.*
- ✓ *Chaque lundi matin, un mail est envoyé aux parents pour préciser le lieu de rdv.*
- ✓ *Repli météo de 1h30 (Groupe 1) à 2h00 (Groupe 2) à la salle de bloc, à la Mairie de Teyssières.*

1. Conditions de participation

L'école d'escalade est ouverte sous la forme d'un abonnement annuel nominatif, à partir du niveau CP. Ne choisissez pas une activité sportive pour laquelle votre enfant fait l'objet d'une contre-indication médicale.

2. Encadrement professionnel et enseignement de l'escalade

Il est principalement assuré par Mathilde Eckens, monitrice d'escalade diplômée d'état (D.E.J.E.P.S) et répondant à ses obligations législatives (U.R.S.S.A.F, R.C.P, déclaration D.D.C.S.P.P) En cas d'absence de l'enseignante principale, un remplacement est prévu par un professionnel ayant les mêmes prérogatives d'encadrement.

3. Matériel mis à disposition et matériel personnel à prévoir

Le matériel d'escalade est mis à disposition : baudriers, cordes, dégaines et mousquetons... Prévoyez **une paire de chaussons d'escalade d'une pointure supérieure à la pointure habituelle de votre enfant** (à se procurer chez décathlon, sur le bon coin ou vinted.) Un sac à dos de sport et des chaussures de sport pour les marches d'approche.

4. Assurance et responsabilité

La monitrice est assurée en Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir les frais occasionnés en cas d'opération de secours. Elle ne pourra pas être tenue responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets que les pratiquants ont avec eux durant l'activité (lunettes, téléphone portable.) Il est demandé aux parents de fournir une attestation de responsabilité civile extra scolaire ou de garantie d'accident de la vie pour leurs enfants abonnés aux cycles.

5. Covoiturage et lieux de pratiques

Une mise en relation entre les parents ou adultes accompagnateurs via un groupe partagé (whats app) permettra de favoriser le covoiturage. Les sites d'escalade se situent dans un rayon de 20km autour de la ville de Dieulefit (Teyssières, La Roche Saint Secret, Rousset les Vignes, Soyans, Saoû, Souspierre, Les Brocs.) Des indications de lieu et d'heure de RDV seront données chaque semaine, par mail ou par sms.

6. Retard de plus de 10 minutes et absence

La monitrice tolère 10 minutes de retard, au-delà desquelles elle part en activité avec le groupe. En cas d'absence à un cours d'escalade, merci de prévenir l'enseignante.

7. 3 conditions de remboursement possibles :

- Déménagement en cours d'année et déscolarisation de l'enfant en dehors du périmètre de Dieulefit.
- Absence aux cours de plus de trois semaines d'affilées pour une raison de santé. La présentation du certificat médical sera alors demandée.
- Incapacité du professionnel encadrant à donner son cours. Aucune indemnité ne pourra être alors demandée.